

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal 

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur une demande approuvant pour le bâtiment situé au 1578-1592, rue Cartier, une dérogation relativement à l'aménagement d'un escalier d'issue extérieur qui empiète dans la marge latérale, et ce, en dérogation à l'article 370 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1164869004].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 8 novembre 2016, à 19 h, au bureau de l'arrondissement, salle du conseil, 800, boulevard de Maisonneuve Est.

Des renseignements concernant cette demande peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Montréal, le 22 octobre 2016

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie